

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3046>



Formation professionnelle des enseignants : communiqué FSU, UNSA-Education et SGEN-CFDT

- SNES acad
- Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -
Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2009
Année scolaire 2008-2009 (Archives) -



Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Communiqué de presse commun des fédérations FSU, UNSA-education et SGEN-CFDT, le 12 mai 2009

Devant les inquiétudes et la mobilisation des personnels, le ministre de l'Education nationale a annoncé des mesures transitoires pour l'année 2009/2010.

Les fédérations FSU, UNSA-Education et SGEN-CFDT et leurs organisations rappellent qu'elles sont favorables à une amélioration de la formation professionnelle des enseignants et à une reconnaissance de leur qualification par l'obtention d'un master.

Elles désapprouvent la manière précipitée, aventureuse et sans dialogue avec laquelle a été conduite dans un premier temps la tentative de mise en place du projet. Elles rappellent leur attachement à ce que cette réforme soit rediscutée dans le cadre de réelles négociations, ce qui nécessite du temps.

Elles prennent acte de la décision de maintenir les concours existants, les conditions de leur préparation et de la possibilité d'inscription en IUFM en septembre 2009.

Elles demandent solennellement qu'après le maintien des concours et des conditions de préparation, soient également maintenues les conditions d'organisation de l'année actuelle de stagiaire, les conditions d'inscription et l'absence de report de stage pour tous les admis au concours 2010, quels que soient les concours.

La promotion d'enseignants de cette année transitoire bénéficiera d'une formation avant le concours identique à celle des générations précédentes, elle doit bénéficier des mêmes conditions de formation après le concours.

En effet, cette année de formation professionnelle en alternance permet aux futurs professeurs d'entrer progressivement dans le métier d'enseignant et de s'y exercer tout en continuant à approfondir les connaissances et compétences disciplinaires et professionnelles indispensables à la réussite des élèves comme : gérer la classe, construire des apprentissages, comprendre les difficultés des élèves, travailler en équipe, ...

Si les choix du ministère étaient confirmés, de nombreux enseignants pourraient être responsables d'une classe en septembre 2010 sans avoir jamais effectué de stages en responsabilité devant des élèves.

Elles demandent solennellement aux ministres d'entendre cette exigence dans l'intérêt des élèves, des enseignants et des formateurs en maintenant pour cette cohorte l'ensemble du dispositif de préparation au concours, d'épreuves du concours et d'année de stagiaire.

